

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 Avril 2014

Présents : MM. ABADIE C. - BARTHEROTTE C. - BEZIAUD P. - BOULOUCHE JD. - CALLEDE M. - CASTEL A. - DANES R. - DORBES JL. - GISTAIN A. - LABOULAIS JP. - LECUSSAN C. - MIATTO M. - RIVIERE MA. - TRIPIER MONDANCIN O.

Excusée : Mme ANTONIOTTI A. donne pouvoir à BOULOUCHE JD

Secrétaire : Madame CALLEDE Maud

Ouverture de la séance à 11 h 00

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur RIVIERE Gérard, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer MM. ABADIE Christophe, BARTHEROTTE Carole, BEZIAUD Pascale, BOULOUCHE Jean-Denis, CALLEDE Maud, CASTEL Alain, DANES Richard, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, LABOULAIS Jean-Pierre, LECUSSAN Corinne, MIATTO Marc, RIVIERE Marie-Ange, TRIPIER MONDANCIN Odile, ANTONIOTTI Aurélie, dans leur fonction de conseillers municipaux.

Madame RIVIERE Marie-Ange, la plus âgée des membres, a pris ensuite la présidence.

Madame CALLEDE Maud a été nommée secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE- N° 2014/007

Le président après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin : Monsieur DANES Richard est candidat

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Richard DANES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur Richard DANES et conformément à l'article L 2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de nommer quatre adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT : Monsieur Jean-Denis BOULOUCHE est candidat

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Richard DANES élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Jean-Denis BOULOUCHE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT : Monsieur Jean-Luc DORBES est candidat.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Richard DANES élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Jean-Luc DORBES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT : Madame Pascale BEZIAUD est candidate.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Richard DANES élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Madame Pascale BEZIAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT : Monsieur Jean-Pierre LABOULAIS est candidat.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Richard DANES élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Jean-Pierre LABOULAIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fin de la séance 12h30.

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 Avril 2014

Présents : MM. ABADIE C. - BARTHEROTTE C. - BEZIAUD P. - BOULOUCHE JD. - CALLEDE M. - CASTEL A. - DANES R. - DORBES JL. - GISTAIN A. - LABOULAIS JP. - LECUSSAN C. - MIATTO M. - RIVIERE MA. - TRIPIER MONDANCIN O.

Excusée : Mme ANTONIOTTI A. donne pouvoir à BOULOUCHE JD

Secrétaire : Madame CALLEDE Maud

Ouverture de la séance à 11 h 00

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur RIVIERE Gérard, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer MM. ABADIE Christophe, BARTHEROTTE Carole, BEZIAUD Pascale, BOULOUCHE Jean-Denis, CALLEDE Maud, CASTEL Alain, DANES Richard, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, LABOULAIS Jean-Pierre, LECUSSAN Corinne, MIATTO Marc, RIVIERE Marie-Ange, TRIPIER MONDANCIN Odile, ANTONIOTTI Aurélie, dans leur fonction de conseillers municipaux.

Madame RIVIERE Marie-Ange, la plus âgée des membres, a pris ensuite la présidence.

Madame CALLEDE Maud a été nommée secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE- N° 2014/007

Le président après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin : Monsieur DANES Richard est candidat

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Richard DANES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur Richard DANES et conformément à l'article L 2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de nommer quatre adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT : Monsieur Jean-Denis BOULOUCHE est candidat

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Richard DANES élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Jean-Denis BOULOUCHE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT : Monsieur Jean-Luc DORBES est candidat.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Richard DANES élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Jean-Luc DORBES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT : Madame Pascale BEZIAUD est candidate.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Richard DANES élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Madame Pascale BEZIAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT : Monsieur Jean-Pierre LABOULAIS est candidat.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Richard DANES élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire les bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Jean-Pierre LABOULAIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fin de la séance 12h30.

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2014

PRESENTS : BARTHEROTTE Carole, DANES Richard, LECUSSAN Corinne, ANTONIOTTI Aurélie, BOULOUCHE Jean-Denis, RIVIERE Marie-Ange, LABOULAIS Jean-Pierre, ABADIE Christophe, CALLEDE Maud, BEZIAUD Pascale, MIATTO Marc, CASTEL Alain, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, TRIPIER-MONDANCIN Odile

Secrétaire de séance : TRIPIER-MONDANCIN Odile

Début de séance : 20h35

Appel des présents

1. Désignation des délégations des délégués aux différentes structures intercommunales :

COMMUNAUTE DE COMMUNES GARONNE LOUGE N°2014/008 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection de deux délégués à la Communauté de Communes Garonne Louge.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection de deux délégués :

- Monsieur DANES Richard et Monsieur BOULOUCHE Jean-Denis ont été élus pour représenter la commune à la Communauté de Communes Garonne-Louge et ont déclaré accepter leur mandat.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT - N°2014/009 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Longages-Noé.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants :

- Monsieur DANES Richard, Monsieur BOULOUCHE Jean-Denis, Monsieur DORBES Jean-Luc ont été élus délégués titulaires et ont déclaré accepter leur mandat,
- Monsieur GISTAIN André, Monsieur CASTEL Alain, Monsieur MIATTO Marc ont été élus délégués suppléants et ont déclaré accepter leur mandat.

SYNDICAT DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH N°2014/010 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants :

- Monsieur CASTEL Alain et Monsieur LABOULAIS Jean-Pierre ont été élus délégués titulaires et ont déclaré accepter leur mandat,
- Monsieur DANES Richard et Monsieur ABADIE Christophe ont été élus délégués suppléants et ont déclaré accepter leur mandat.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMDEA) N°2014/011

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination de deux délégués au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA).

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection de deux délégués :

- Monsieur LABOULAIS Jean-Pierre, et Monsieur CASTEL Alain ont été élus au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement et ont déclaré accepter leur mandat.

SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE N°2014/012 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat mixte pour l'étude et la protection de l'environnement dans le département de la Haute-Garonne.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

- Madame LECUSSAN Corinne est élue délégué titulaire, Madame TRIPIER-MONDANCIN Odile est élue délégué suppléant et ont déclaré accepter leur mandat.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE N°2014/013 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L52111-6, L5211-7 et L5212-7,
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Carbonne, Rieux, Montesquieu auquel la commune adhère,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Carbonne, Rieux, Montesquieu est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les communes à raison de deux délégués titulaires par commune,

Considérant que la désignation des délégués a lieu par élection scrutin secret à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

Considérant que le choix du Conseil Municipal peut porter sur tout citoyen remplissant les conditions requises pour être conseiller municipal,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation de deux délégués titulaires.

Après vote du Conseil Municipal,

Monsieur Richard DANES et Monsieur Jean-Luc DORBES qui ont déclaré accepter ce mandat, sont délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Carbonne, Rieux, Montesquieu.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRANSPORT DES PERSONNES AGEES N°2014/014 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué au Syndicat Intercommunal du Transport des Personnes Agées (SITPA).

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection d'un délégué :

- Madame RIVIERE Marie-Ange qui a déclaré accepter ce mandat est élu délégué au Syndicat Intercommunal du Transport des Personnes Agées.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN MILIEU RURAL DU CARBONNAIS (SIASCAR) N°2014/0015 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection de deux délégués au SIASCAR.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection de deux délégués :

- Madame BEZIAUD Pascale et Madame CALLEDE Maud ont été élues délégués au SIASCAR.

AIDE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

1 délégué : M. DANES Richard est élu.

CORRESPONDANT A LA SECURITE ROUTIERE N°2014/016 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un correspondant à la sécurité routière qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs concernés.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Madame BARTHEROTTE Carole « correspondant sécurité routière », qui sera l'interlocutrice privilégiée de la préfecture et des acteurs concernés.

CORRESPONDANT A LA DEFENSE n°2014/017 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué en charge des questions de défense. Cette demande émane de la Préfecture.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur ABADIE Christophe en charge des questions défense.

2. Commissions

DELEGUES A LA COMMISSION DE SECURITE N°2014/018 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination de délégués pour la commission de sécurité :

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection de trois délégués :

- Madame BARTHEROTTE Carole, Monsieur CASTEL Alain, Monsieur GISTAIN André ont été élus délégués à la commission de sécurité.

DELEGUES COMMUNICATION :

ABADIE Christophe

ANTONIOTTI Aurélie

RIVIERE Marie-Ange

TRAPIER-MONDANCIN Odile

GISTAIN André

BEZIAUD Pascale : responsable

DELEGUES SPORTS LOISIRS CULTURE ASSOCIATIONS, FETES ET CEREMONIES :

ABADIE Christophe

ANTONIOTTI Aurélie

RIVIERE Marie-Ange

TRAPIER –MONDANCIN Odile

LABOULAIS Jean-Pierre : responsable

DELEGUES AGRICOLE :

BOULOUCHE Jean-Denis

DORBES Jean-Luc

LABOULAIS Jean-Pierre : responsable

DELEGUES CIMETIERE :

LABOULAIS Jean-Pierre : responsable

BARTHEROTTE Carole

DELEGUES BUDGET :

BOULOUCH Jean-Denis : responsable
LECUSSAN Corinne

DELEGUES SCOLAIRE :

BARTHEROTTE Carole
CALLEDE Maud
TRUPIER-MONDANCIN Odile
MIATTO Marc
LECUSSAN Corinne
BEZIAUD Pascale : responsable

DELEGUES BATIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE

BOULOUCH Jean-Denis
CASTEL Alain
DORBES Jean-Luc : responsable
GISTAIN André
LABOULAIS Jean-Pierre
MIATTO Marc

DELEGUES PERSONNEL :

BEZIAUD Pascale
BOULOUCH Jean-Denis
DORBES Jean-Luc : responsable
GISTAIN André

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES N°2014/019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la mise en place de la commission d'appel d'offres. Pour les communes de moins de 3500 habitants, elle doit être constituée du Maire, Président, et par trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil Municipal.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection des membres de la commission :

- MEMBRES TITULAIRES :

Monsieur DORBES Jean-Luc, Monsieur BOULOUCH Jean-Denis, Madame RIVIERE Marie-Ange,

- MEMBRE SUPPLEANTS :

Monsieur LABOULAIS Jean-Pierre, Monsieur GISTAIN André, Monsieur MIATTO Marc

COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 2014/020 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination de délégués pour la commission du CCAS.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Madame CALLEDE Maud, Madame LECUSSAN Corinne, Monsieur MIATTO Marc, Monsieur DANES Richard sont élus au sein du Conseil Municipal,
- Madame ROQUEBERT France, Monsieur BERGE Paul, Madame BALONDRADE Martine, Madame ROUQUETTE Caroline sont élus hors Conseil Municipal.

DELEGUES LISTE ELECTORALE

MOLINIER Henri
ROUANE Nicole

DELEGUES COMMISSION DES IMPÔTS

16 Titulaires et 16 suppléants non élus
Cf. liste

3. Vote des indemnités aux élus

INDEMNITE DE FONCTION AU MAIRE 2014/021 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec effet au 5/04/2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, déduite de l'indemnité brute mensuelle du quatrième adjoint soit :

- 22.75 % de l'indice brut 2015 à compter du 05/04/2014

INDEMNITE DE FONCTION AUX ADJOINTS 2014/022 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec effet au 5/04/2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire :

- 8.25% de l'indice brut 1015 à compter du 05/04/2014, soit 313.62 € brut pour chaque adjoint.

4. Signature d'une convention avec le conseil Général concernant le terrain multisports

CG : subvention 30414 euros

Pour en bénéficier la commune doit signer une convention avec le CG à destination du collège public

Lecture de la convention : entre la commune et le CG Haute Garonne

Article 1 lu

Article 2 lu

Article 3 lu

Mise à disposition à titre gratuit

Article 4 lu

Durée de la convention : 15 ans à compter de la signature

Vote pour autorisation à ce que Richard DANES signe cette convention de mise à disposition des installations et équipements sportifs communaux

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Questions diverses

Trésorerie de Carbonne

AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITE POUR LES TITRES DE RECETTES N° 2014/023

Vu le décret n° 2009-125 du 3 Février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au recouvrement de produits locaux,

Vu l'article R.1617-24 du CGCT relatif à l'organisation du recouvrement entre l'ordonnateur et le comptable public,

Vu l'article R. 1617-22 du CGCT relatif aux seuils des oppositions à tiers détenteur,
Vu l'instruction codificatrice DGFIP n°11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,
Considérant que le Comptable public doit obtenir pour chaque poursuite d'un débiteur l'accord préalable de l'ordonnateur de la commune,
Considérant qu'en l'absence d'autorisation de l'ordonnateur ou qu'en l'absence de réponse, la créance devra automatiquement être mise en non valeur,
Considérant que le décret n°2009-125 a étendu la faculté pour l'ordonnateur de donner au comptable public une autorisation générale et permanente à tous les actes de poursuites,
Afin de simplifier la procédure de recouvrement et de la rendre plus rapide, je soussigné DANES Richard, Maire de la commune de CAPENS,

DECIDE

D'octroyer à Monsieur JORAJURIA Pierre, Trésorier du Volvestre, une autorisation générale et permanente de poursuite pour les titres de recettes, qu'elle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites, pour le budget principal et pour les budgets annexes.

Cette autorisation est accordée pour tout type de poursuite : opposition à tiers détenteur (ODT) et saisie. Conformément aux seuils définis par l'article R. 1617-22 du CGCT, les ODT ne pourront être mis en place que pour les créances supérieures à 130 € pour un ODT bancaire ou 30 € pour les autres ODT.

La présente autorisation est valide pendant toute la durée du mandat. Toutefois en cas de changement d'ordonnateur, de comptable ou de renouvellement du conseil municipal, la présente autorisation deviendra automatiquement caduque et devra être renouvelée.

Cette autorisation ne prive pas la commune de son pouvoir de surveillance en matière de poursuite. Elle peut en particulier être retirée ou modifiée à tout moment par l'ordonnateur.

TRAITEMENT DES PLATANES : 315 euros HT

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

CHANGEMENT DE L'ORDINATEUR DU SECRETARIAT :

Pas de pare-feu + Dématérialisation des paiements

QUESTIONS DIVERSES :

Délibération à prendre du nouveau conseil attribuant l'indemnité de conseil à Pierre Jorajuria, trésorier (sans précision de date et de montant : elle sera valable pour la durée du conseil)

Je soussignémaire de Capens.....

Contre 0

Abstention 0

Pour unanimité

- Foire de Toulouse invitations à distribuer
- Information de Jean-Luc DORBES : un poste d'employé à temps partiel se termine le 30 avril (ménage entretien) => trouver une personne, demander à Pôle emploi, contrat CAE en 20 heures.
- Pour information, reprise de Éric CARUSO.
- André : a fait la tonte des bords de Garonne, peut-être un peu du consommable à acheter.
- BOULOUCHE Jean-Denis : invite à faire remonter tous les besoins chiffrés.
- DORBES Jean-Luc : les deux tracteurs tournent au fioul or c'est interdit il faut mettre du gnr (moins cher que le fioul), => en faire « rentrer » rapidement.
- Pour l'hiver prochain prendre le fioul l'été plutôt que l'hiver.
- GISTAIN André : manque 3000 litres à l'école.
- Atelier école et mairie : environ 5000 litres manquant.
- DORBES Jean-Luc : régulation du chauffage de l'école à l'étude.

- DANES Richard : panneaux de pavoiement à mettre sur la mairie et sur l'école
 - DANES Richard : après discussion avec Martine nécessité d'installer une petite caméra devant la mairie pour entendre et voir les livreurs.
 - RIVIERE Marie-Ange : Question sur les codes pour pouvoir utiliser internet : le patron du site doit une formation à la commune.
- Appel de l'administrateur du site demain vendredi
- Réunion dernier jeudi 24 avril 20H30
 - LABOULAIS Jean-Pierre : Mr Granados a eu un accident il se trouve à Ranguel, il a été opéré.
 - MIATTO Marc : succès du city stade pb / accès, sécuriser les alentours, prévoir un garage à vélo, prévoir de clôturer ? Attention il y a des vélos qui roulent dessus, danger pour les enfants à pied/vélos ?
Quelle est le degré de responsabilité de la commune ?
D'une manière générale prévoir l'aménagement du City stade

Levée de séance 22h10

Conseil municipal du 24 avril 2014 à 20H30

Présents : BARTHEROTTE Carole, DANES Richard, LECUSSAN Corinne, ANTONIOTTI Aurélie, BOULOUCHE Jean-Denis, RIVIERE Marie-Ange, ABADIE Christophe, CALLEDE Maud, BEZIAUD Pascale, MIATTO Marc, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, TRIPIER-MONDANCIN Odile

Excusés : LABOULAIS Jean-Pierre (donne pouvoir à Jean-Luc DORBES), Alain Castel

Secrétaire de séance : TRIPIER-MONDANCIN Odile

Appel des présents

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Seuls les présents au dernier conseil acceptent et signent.

COMPTE RENDU DES DIVERSES REUNIONS :

Compte rendu oral de Richard DANES du Syndicat d'assainissement :

Vote des présidents, vices présidents, Longages Noé Capens, il a été procédé à un vote pour former ce bureau.

Mr DELSOUC de Longages Président du syndicat.

Sont nommés deux vices Présidents : Mr Jean-Denis BOULOUCHE, Mr Jean-Paul FEUILLERAC (Noé), membres de bureau (1 par commune) Jean-Luc DORBES (Capens) Jean-François FEUILLERAC (Longages), Michel DUMAS (Noé)

21h deuxième réunion communauté de communes :

Election du Président

Désignation des Vices Présidents

Désignation de trois membres

Désignation des délégués

Discussion avant vote entre ancien et nouveau candidats, échanges,

Président : Mr MASSARUTTO (Maire de Longages)

Vices présidents : Mr BOULOUCHE (CAPENS) Mr CAZARRE (Noé), Mr SALAT (Maire de Mauzac)

Désignation de trois membres du bureau : M. DANES, Eric FORGET (Mauzac), M. DELSOUC (Longages)

Désignation des délégués : représentants aux Pays du Sud toulousain Mrs DANES, CAZARRE, SALAT, Mme BIBES (Longages)

Suppléants : MM. BOULOUCHE, LORMIERES (Noé), FORGET (Mauzac), DEJEAN (Longages)

SYSTEM des Pyrénées: Mr MASSARUTTO, Mr SALAT

Syndicat des personnes âgées Commission par Marie-Ange Rivière :

150 présents, élection d'un bureau, puis d'un nouveau président.

Ce syndicat selon Marie-Ange RIVIERE, ne marche pas vraiment car TISSEO a baissé le prix des tickets. Leur budget est de 70 000 euros par an.

On peut avoir 12 voyages AR gratuits par an dans le département mais la commune peut ne pas accepter (financés à 50% par la mairie et 50% conseil général).

Eligibilité : 65 ans.

Le plus intéressant : Marie-Ange RIVIERE a proposé à M. LORMIERES de mettre en place une navette gratuite.

La Communauté de Communes propriétaire *a priori* d'un camion de 9 places (à vérifier) qui serait mis à disposition une fois par semaine, par exemple le jeudi (pour le marché de Carbonne ou le super U).

Eux l'utilisent pour le transport scolaire à Noé.

Syndicat mixte pour l'étude et la protection de l'environnement par Corinne LECUSSAN :

Deux objectifs

- 1. informer les élus et concertation entre élus (site disponible www.environnement-haute-garonne.fr)

Exemple : Thèmes eau, recyclage des déchets, énergie, visite de Trifyl (valorisation des déchets), Golfech, éclairage public (à suivre pour le lotissement suite à intervention de Marc MIATTO, / réduction de la facture électricité).

- 2. Education et sensibilisation problèmes d'environnements et de développement. durable : outils à disposition des collèges seulement. Budget, gros non utilisé. il a été demandé si du matériel accessible aux enfants des écoles primaires pourrait être conçu. Idée notée.

Ils viennent et installent le matériel à disposition des mairies également.

Regroupe 265 communes membres du Conseil Général.

Février 2013 une rencontre débat + une en avril donc deux rencontres débats / semestre

Affectation du résultat du compte administratif 2013- N° 2014/024

Le Compte Administratif 2013 a été voté par l'ancien conseil Municipal.

Excédent de fonctionnement 265 927, 91 €

Résultat de l'exercice : 68 876.91 €

Résultats antérieurs reportés : 197 051 €

Solde d'exécution d'investissement de 62 966, 62 euros.

Proposition d'affecter ces montants de la façon suivante sur le budget primitif 2014

- Section de fonctionnement cpte 002 excédent de fonctionnement reporté 265 927, 91 euros
- Section d'investissement cpte 001 excédent d'investissement reporté 62 966, 62 euros

Vote

Prennent part au vote 14

Contre 0

Abstention 0

Pour : 14

Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales - N° 2014/025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Il informe le Conseil Municipal que ces taxes n'ont pas évoluées depuis trois ans, et propose de les modifier comme suit :

- la taxe d'habitation serait de 11.68 % au lieu de 11.45 % pour 2013,
- la taxe foncière serait de 6.25 % au lieu de 6.13 % en 2013,
- le foncier non bâti serait de 59.07 % au lieu de 57.91 % en 2013,
- la CFE serait de 20.99 % au lieu de 20.58 % en 2013

Pour un produit fiscal de 129 886 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taxes comme suit :

- taxe d'habitation : 11.68 %
- taxe foncières : 6.25 %,
- foncier non bâti : 59.07 %
- CFE : 20.99 %

et autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taxes.

Vote des subventions aux associations

3^e âge 350 euros

Preignent part au vote 14
 Contre 0
 Abstention 0
 Pour : 14

Association de la chasse 350 euros

Preignent part au vote 12
 Ne participent pas au vote : 2 (BOULOUCH, DANES)
 Contre 0
 Abstention 0
 Pour : 12

CAPASSO : 350 euros

Preignent part au vote 14
 Contre 0
 Abstention 0
 Pour : 14

Coopérative scolaire 750 euros

Preignent part au vote / 14
 Contre / 1
 Abstention / 0
 Pour : 13

Couleur Pastel : 350 euros

Preignent part au vote / 13
 Ne prend pas part au vote : Pascale BEZIAUD
 Contre / 0
 Abstention / 0
 Pour : 13

CulturAile : 350 euros

Preignent part au vote : 14
 Ne prend pas part au vote : 0
 Contre : 2
 Abstention : 1
 Pour : 11

Fêtes et animations de Capens : 6 000 euros

Prennent part au vote : 14
Ne prend pas part au vote : 0
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14

Gym volontaire : 350 euros

Prennent part au vote : 14
Ne prend pas part au vote : 0
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14

Harmonie batterie fanfare : 300 euros

Prennent part au vote : 14
Ne prend pas part au vote : 0
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14

Pompiers de Carbonne : 250 euros

Prennent part au vote : 14
Ne prend pas part au vote : 0
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14

Budget communal 2014- N°2014/26

Vote du budget

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget communal 2014.

Pour la section de fonctionnement :

- Dépenses : 642 228 €
- Recettes : 376 300 €
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 265 928 €

Pour la section d'investissement

- Dépenses : 648 482 €,
- Recettes : 585 515 €,
- Solde d'exécution reporté (001) : 62 967 €

Soit un total du budget 2014 de 1 290 710 €

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le Budget 2014 présenté.

Délibération : commission communale des impôts directs - N° 2014/027

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Haute-Garonne, l'informant de la désignation par le Conseil Municipal de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants qui seront nommés pour former la commission des impôts directs.

Il propose comme commissaires titulaires :

MM. BONIFAS Paul, MOLINIER Henri, GALINIER Jean-Louis, LECUSSAN Yves, SENTENAC Michel, BINET Maurice, DORBES Suzanne, GALINIER Jeanne, ROQUEBERT Jean-Paul, DANES Eveline, CAPBLANQUET Marcel, CAYUELA Antoine,

Et comme commissaires suppléants :

MM. BARTHEROTTE Ludovic, BALONDRAGE Alban, ROUANE Michel, BERGE Paul, PESSANT René, CORBIERE Robert, MORO Valérie, MEUNIER Robert, DORBES Georges, CLAVAUD Alain, SISTAC Gilbert, RAMOS Pascal.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De proposer comme commissaires titulaires : MM. BONIFAS Paul, MOLINIER Henri, GALINIER Jean-Louis, LECUSSAN Yves, SENTENAC Michel, BINET Maurice, DORBES Suzanne, GALINIER Jeanne, ROQUEBERT Jean-Paul, DANES Eveline, CAPBLANQUET Marcel, CAYUELA Antoine,

- de proposer comme commissaire suppléants : MM. BARTHEROTTE Ludovic, BALONDRAGE Alban, ROUANE Michel, BERGE Paul, PESSANT René, CORBIERE Robert, MORO Valérie, MEUNIER Robert, DORBES Georges, CLAVAUD Alain, SISTAC Gilbert, RAMOS Pascal.

Indemnité de gardiennage de l'église -N° 2014/027

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'attribuer une indemnité de gardiennage de l'église à une personne de la commune.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une indemnité de 450 € pour le gardiennage de l'église à une personne domiciliée sur la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Commission pour l'attribution de logements

Obligation d'intégrer une personne du Conseil Général à la commission

Création de la commission :

Se présentent :

- Jean-Luc DORBES
- Richard DANES
- Jean-Denis BOULOUCH
- Marie-Ange RIVIERE
- André GISTAIN
- Jean-Pierre LABOULAIS

Annulation d'une délibération syndicat électricité Hte Garonne - N°2014/029

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-préfecture de Muret demande l'annulation de la délibération n° 2014/013 concernant la désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Rieux car ce dernier est dissout.

Cette délibération n'a donc pas lieu d'être.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération n° 2014/013 qui n'a pas lieu d'être,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Election de deux délégués à la commission territoriale du SDEHG N° 2014/030

Monsieur le Maire indique que le SDEHG est composé de 652 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers de collèges électoraux.

Chaque Conseil Municipal doit élire deux délégués à la commission territoriale dont il relève et cela, au scrutin secret et à la majorité absolue.

La commune de Capens relève de la commission territoriale de Carbonne, Rieux, Montesquieu.

Le SDEHG est administré par un comité composé de 157 délégués élus par les collèges électoraux relevant de chacune des commissions territoriales constituées au sein du SDEHG à raison d'un délégué par tranche de 5000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués étant plafonné à 15 par commission territoriale.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection de deux délégués de la commune à la commission territoriale de Carbonne, Rieux, Montesquieu conformément aux articles L5211-7 et L 5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Résultats :

Nombre de votants : 14

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

DORBES Jean-Luc : 14 voix

DANES Richard : 14 voix

Délégué n° 1 : Monsieur DORBES Jean-Luc est élu à la majorité absolue,

Délégué n°2 : Monsieur DANES Richard est élu à la majorité absolue.

Indemnité de Conseil au Percepteur – N° 2014/031

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur JORAJURIA Pierre,

Questions diverses

Jean-Luc DORBES informe : Commémoration du 8 mai se déroulera à 11h 30

Horaires d'ouverture de la mairie : proposition de Martine : mercredi matin et commencer plus tard et finir 15h-19h

Echanges / communication.

Contrat de nettoyage salle des fêtes : 282 euros

Ligne téléphoniques facture reçue 9 lignes dont portables employés communaux, école, 6 lignes en mairie : question quelle ligne peut-on économiser ?

La séance est levée à 23h 39

Conseil municipal

05 Juin 2014 A 20H30

Présents : BARTHEROTTE Carole, DANES Richard, LECUSSAN Corinne, BOULOUCHE Jean-Denis, RIVIERE Marie-Ange, ABADIE Christophe, CALLEDE Maud, BEZIAUD Pascale, MIATTO Marc, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, LABOULAIS Jean-Pierre, TRIPIER-MONDANCIN Odile

Excusés : Aurélie ANTONIOTTI (donne pouvoir à Jean-Denis BOULOUCHE), Alain CASTEL

Secrétaire de séance : TRIPIER-MONDANCIN Odile

Appel des présents

1. Approbation du dernier compte rendu

Seuls les présents au dernier conseil signent : 14.

2. Compte rendu de réunions diverses

Compte rendu oral de Richard DANES

Vote du budget de la Communauté de communes. D'après l'ancien président le budget est bien car de gros travaux vont arriver (gymnase et terrain de sport du collège).

Vote du budget de l'assainissement. Rappel de l'aide apportée pour la station d'épuration de Capens (dans le cadre de l'aide aux petites communes).

Syndicat d'électricité élection du vice-président de la commission (précédemment c'était le maire de Marquefave) mise en place du bureau.

Rappel du Rôle du syndicat d'électricité, courrier, délégation d'un technicien pour voir comment faire les travaux, technicien Mr Bernard AUSSOLEIL, sensibiliser aux demandes.

Réunion de mise en place.

SIASCAR Maud CALLEDE et Pascale BEZIAUD 29 avril

Election président et vice président, Nicole Chantal de Mauzac.

13 mai : compte budget, explication sur le fonctionnement leur volonté d'agir pour 2014, aide aux personnes âgées pour se différencier des autres associations, tout cela sans savoir qui aura la compétence sociale sachant que la CAF ne sera plus partenaire fin 2014.

Portage des repas : sans sel, sans sucre, comme pour la crèche, 8 euros le repas, peuvent livrer le vendredi si absence le samedi et le dimanche, livraison à domicile : demander à la mairie de Longages qui organise cette prestation. 30 à 40 bénéficiaires (dont 7 à Capens). Cela peut être sur une semaine pour un souci de santé. Cette opération date d'un an.

Association des maires ruraux de France à Saint Martory :

Compte rendu de Monsieur le Maire : suppression des conseils généraux, Mr Izard était présent, conséquences pour les communes éloignées des chefs-lieux de canton.

Association des maires de France

Election du délégué : Mr César maire de Marquefave.

Réunion d'information plan ORSEC

Jean Pierre LABOULAIS : réunion l'ATD formation des élus, étant donné qu'on cotise on a droit à la formation gratuitement.

Réunion du plan ORSEC à Carbonne : plan de sauvegarde, la commune de Capens n'a rien fait il faudrait le faire pour fin 2014. La préfecture informe des risques, exemple : affaissement de terrain. Mettre en place une salle qui accueille les habitants.

La validation du plan de sauvegarde peut coûter entre 5000 à 10000 euros selon la taille de la commune.

3. Rythmes scolaires

Politique éducative locale

Idées données par Mr BEGOU pour mettre en place les rythmes scolaires

Marc MIATTO : le secteur sur lequel on est, est en pleine expansion : les 2/3 de la population concernent le scolaire.

Penser à créer le comité de pilotage (2 membres par commune). A prévoir dans un futur conseil municipal.

Rencontre avec le CLAE

Décision de valider les choix concernant les horaires décidés l'an passé :

Lundi mardi jeudi 16h 16h30 + vendredi 15h à 16h30

Idées exposées par Mme ROMERO qui va « fournir » du personnel.

Hypothèse 1 : 8 personnes si les 110 enfants restent.

Le coût TAPS personnel CLAE supplémentaire s'élèverait à 5 276 euros sur la base de 100 enfants (1 adulte pour 14 maternelles et 1 pour 18 primaires)

Bénévoles comptent comme encadrant : jeunesse et des sports, extrait de casier judiciaire, pièce d'identité s'inscrire à l'avance et s'engager sur le trimestre

Question mise au vote : la mairie prend-elle en charge les 3h ?

3h seront à charge de la mairie : 16h-16h30 *3 + 1h30 (du vendredi)

Coût estimé 6500 euros environ, aide de l'état 50 euros par enfants.

Prennent part au vote 14

Contre 0

Abstention 1

Pour : 13

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la mairie prend en charge le coût du TAP (3heures)

Comité d'évaluation du suivi des TAP (mise en place des rythmes scolaires)

1 parent d'élève élu

1 représentant de CAP ASSO

2 représentants Mairie Maud CALLEDE (suppléant Marc MIATTO), Pascale BEZIAUD (suppléant(e)

Odile TRIPIER-MONDANCIN)

1 représentant du CLAE

Faire un courrier aux organisations pour qu'ils désignent un représentant.

Pascale BEZIAUD : questionnaire construit à partir de ceux de Noé et Longages

Discussion pour amender le questionnaire

Exemple

	Lundi	Mardi	Jeudi
16h			
16h30			

	Chorale avec Audrey MIRANDA	Danse avec Emilie SIMON	Soutien scolaire	Semis etc.
15h-15h45				
15h45- 16h30				

Notre but c'est que le CLAE ne soit pas obligé d'embaucher des CAE.

Audrey Céline Celia 3 personnels qualifiés

Longages et Capens sur la même tarification alors que Noé assume une mise à disposition d'un employé municipal.

Questionnaire distribué le lundi 10 juin, retour des questionnaires vendredi 13

Lundi 16 20H30 commission école.

Dates à retenir

Conseil d'école mardi 17 juin

Rencontre CLAE 19 juin 18h30 à l'école

Réunion publique 23 juin 20H30 petite salle des fêtes

4. Achat de matériel d'entretien pour la salle des fêtes - 2014/032

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acheter une auto-laveuse pour le nettoyage de la salle des fêtes.

- Alliance Auto Industrie SAS de Muret (31) d'un montant de 2 492.71 €,
- Fresh Avenue de Capens (31) d'un montant de 2 890.00 €,
- AD GARONNE de Muret (31) d'un montant de 2 598.00 € HT

Il demande au Conseil de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis d'Alliance Auto Industrie SAS de Muret pour un montant de 2 492.71 € HT,
- de demander au Conseil Général une subvention pour cette acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

5. Achat de tapis pour les activités sportives à l'école - 2014/033

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acheter des tapis pour les activités sportives à l'école.

Il présente deux devis :

- un de WESCO de Cérizay (79) d'un montant de 712.58 € HT,
- un de Papeterie PICHON de la Talaudière (42) d'un montant de 681.67 € HT

Il demande au Conseil de se prononcer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de WESCO situé à Cérizay (79) pour un montant de 712.58 € HT,
- de demander une subvention au Conseil général pour cette acquisition,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

6. Achat de matériel informatique pour la Mairie – 2014/034

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le matériel informatique de la mairie afin de procéder à la dématérialisation dans de bonnes conditions.

Il présente deux devis :

- LOREMA situé à CAPENS (31) d'un montant de 1 196.00 € HT,
- BERGER LEVRAULT situé à LABEGE (31) d'un montant de 1 580 € HT.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de BERGER LEVRAULT qui s'avère être plus complet,
- de demander une subvention au Conseil Général pour cette acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

Achat d'une imprimante et mise à jour du système d'exploitation – 2014/035

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le système d'exploitation des ordinateurs de la Mairie suite à la suppression de Windows XP.

Il présente un devis de l'entreprise LOREMA pour les prestations suivantes :

- mise à jour du système d'exploitation pour deux ordinateurs d'un montant de 372 € HT,
- Imprimante jet d'encre canon IP 28502 d'un montant de 39 € HT

Il demande au Conseil de se prononcer.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- retenir le devis de LOREMA d'un montant de 372 € HT pour la mise à jour du système d'exploitation de deux ordinateurs,
- de retenir le devis de LOREMA d'un montant de 39 € HT pour l'achat d'une imprimante jet d'encre canon IP 2850,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces achats.

7. Arrêté de délégation de signature

Monsieur le Maire souhaite que les adjoints aient la délégation de signature pour leurs compétences :

- Monsieur BOULOUCH Jean-Denis pour les appels d'offres et l'attribution de logements, finances,
- Monsieur DORBES Jean-Luc, pour le personnel, les bâtiments communaux, la voirie et l'urbanisme,
- Madame BEZIAUD Pascale pour les affaires scolaires et la communication,
- Monsieur LABOULAIS Jean-Pierre pour le cimetière, les acquisitions de concessions, les affaires agricoles, les fêtes et cérémonies.

8. Régularisation d'une opération d'ordre :

Monsieur le Trésorier demande la régularisation d'une opération d'ordre qui figure en recettes sur le budget mais qui est mal imputée en dépenses.

Modifications à apporter :

Déplacer les dépenses du compte 202 au compte 202/041 qui est une opération d'ordre,

Déplacer les dépenses du compte 21531, au 21531/041 qui est une opération d'ordre.

Il est inutile de faire une décision modificative car cela ne change rien au budget.

9. Questions diverses

Marie-Ange RIVIERE : contactée par une association qui veut commémorer Jean Mermoz faisait des essais entre Muret et Capens car pas d'habitation photo aérienne, il s'est écrasé avec l'avion qui devait faire la traversée de l'Atlantique 30 août 1930, Exposition prévue dans la salle de mairie par l'association.

« **La ruche qui dit oui** ». Souhaite un point de vente pour distribuer les colis commandés à partir d'internet.

Le conseil municipal approuve cette initiative.

Voie de contournement du village : indemnisation préjudice d'exploitation à l'exploitant - 2014/036

Mr CAPBLANQUET refuse de signer car préjudice (perte d'exploitation / déviation).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'acquisition de parcelles pour le contournement du village l'ancienne équipe municipale avait décidé d'attribuer une indemnité de 175 € pour le fermier au titre de la compensation de perte de fumure, arrière fumure. Celui-ci réclame une indemnité de perte d'exploitation suite au préjudice d'exploitation subit d'un montant de 916 € (175 € + 741 €).

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de verser une indemnité de 741 € au titre du préjudice d'exploitation au fermier (916 € moins 175 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont pris part au vote : 12

N'ont pas pris part au vote : 2 (Jean-Luc DORBES – Jean-Denis BOULOUCHE)

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 9

Achat de matériel divers pour l'école - 2014/037

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acheter des jeux pour la cour l'école. Il présente au Conseil un devis de WESCO d'un montant de 503.28 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de retenir le devis de WESCO d'un montant de 503.28 € HT pour l'achat des jeux pour la cour de l'école.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

Questions diverses :

Salle des fêtes : Monsieur le Maire a joint l'avocat avec difficulté : problème d'un éclairage / infiltration d'eau. L'ancienne municipalité voulait faire remonter les quatre de la même manière.

On fait faire les travaux sur un éclairage.

Débordement du lac sur le chemin communal : non réglé à ce jour. Convocation des propriétaires avec Mr DUCOS de la DDT Mr DESCHAMPS du conseil général, Mr RENAILLE : présents : 6 sur 12 convoqués. Il n'y a qu'une traversée de route et refaire une buse mais cela bloque car l'architecte de M. RENAILLE a fait un devis à 19000 euros.

Monsieur le Maire a mis en demeure les cinq propriétaires du lac de faire les travaux.

Courrier à Mr Izard car en prise avec la future piste cyclable.

Site internet : M. BOULOUCHE Jean-Denis a contacté l'ATD qui propose la création pour 100 euros. 40 euros pour l'hébergement et 40 euros par an.

Aménagements des abords du city stade : aide du CAUE (conseil général) tables de ping-pong. Pour l'instant pour placer les jeux il faut poser une dalle caoutchoutée.

Visite du patrimoine communal : à faire en une fois ?

Faire un compte rendu de réunions à envoyer à tout le monde.

Travaux de l'école : cloison à abattre 8 et 9 juillet : les volontaires sont les bienvenus.

Jean-Luc DORBES

Remplacement de Martine cet été : ou Mr. le maire ou les adjoints sauf l'an dernier quelqu'un du centre de gestion 2000 euros pour trois demi-journée *3.

Du 15 août au 31 août.

Première semaine : permanence Richard DANES

Deuxième semaine : permanence Jean-Luc DORBES

Est-ce qu'on prend quelqu'un pour renforcer l'équipe d'entretien en juillet août pour la fête locale etc. 30h juillet 30h août.

Remplacement de Mme BONIFAS en août 3 candidatures. Mme BONIFAS a aussi été reçue pour avoir son avis.

A partir du mois de septembre la salle de repos de la maternelle est déplacée : bungalow préfabriqué : question : monte-t-on une climatisation ?

Devis pour les climatisations :

Devis 1 : 3 660

Devis 2 : 3 300

Panneau de signalisation : 1 147, 6 euros

M. MIATTO Marc : pour le city stade ne fallait-il pas faire des arrêtés / consommation d'alcool, drogue etc.

La séance est levée à 1h10

Conseil municipal

24 JUIN 2014 A 20H30

Présents : BARTHEROTTE Carole, DANES Richard, LECUSSAN Corinne, BOULOUCH Jean-Denis, RIVIERE Marie-Ange, ABADIE Christophe, MIATTO Marc, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, LABOULAIS Jean-Pierre, TRIPIER-MONDANCIN Odile, Aurélie ANTONIOTTI (13)

Excusés : Alain CASTEL (Donne pouvoir à Jean-Pierre LABOULAIS), BEZIAUD Pascale (donne pouvoir à Jean-Luc DORBES), CALLEDE Maud (donne pouvoir à Carole BARTHEROTTE).

Secrétaire de séance : TRIPIER-MONDANCIN Odile
Appel des présents

1. Approbation du dernier compte rendu

Seuls les présents au dernier conseil signent : 14.

2. Compte rendu de réunions diverses

Sécurisation de la barrière voie ferré LONGAGES NOE au niveau de la coopérative : Richard DANES
Création d'une demi barrière pour les passages piétons et les cycles, SNCF d'accord pour lancer les travaux en 2015-2016, plutôt rentrée 2016.

Conseil d'école Carole BARTHEROTTE et Pascale BEZIAUD 29 avril

Intervention sur les achats décidés lors du dernier conseil

Arrivée d'eau à la 2^e cantine,

Ménage fin août

Présentation de la nouvelle maitresse Mme OHAYON

103 élèves : répartition

Fonctionnement sur le matin

- Petite Section, 15
- MS et GS 11 + 10
- CP 12 CE2 10
- CE1: 16 CM2 6
- CE2 10 CM1 13

L'après midi

- les CP 12,
- les CE1 16
- CE2 20,
- CM1 + CM2 19

Ainsi l'après midi ils feront du sport etc.

Comptes de la coopérative scolaire 1811, 89 € créditeur.

Jeux de cour et de motricité ont choisi de les exploiter à la rentrée.

Câblage de la salle informatique à prévoir.

Changements des classes : le dortoir ne serait pas à la salle de motricité car pas de sanitaire. Il resterait donc là où il est.

Salle du CLAE problème de téléphone.

Exercice incendie : évacuation de l'école en 3'15

La pharmacie : en cours.

Changement du règlement de la cantine : au début cela a un peu « tiqué » / flexibilité d'inscrire au mois, mais ensuite un dialogue s'est installé en regard de ce qui se fait dans les communes avoisinantes.

Agrément piscine à passer par un parent pour les CE1 CM2.

Repas avec le conseil d'école.

Discussion autour des problèmes récurrents de relation avec le CLAE dans le cadre du conseil d'école.

Question à travailler à moyen terme.

Voir avec Martine BALONDRADE la question du BAFA pour accélérer le processus.

Réunion des parents cf. diaporama qui sera mis en ligne

Commission de pilotage du comité des communes 11h30-17h15 : compte rendu Jean-Denis BOULOUCH

Deux temps : matinée : élus communautaires, réunis par BEGOU chargé de remettre en route la politique de la petite enfance sur la communauté des communes. Un contrat enfance et jeunesse ...

Un pilotage annuel qui dresse les perspectives pour l'année suivante, jamais réuni,

Elus chargés définir le cadre.

Délibération du conseil communautaire.

Commission enfance jeunesse présidée par Jean-Denis BOULOUCH qui va se réunir pour mettre en place le comité de pilotage chargé d'associer les partenaires internes et externe = interne = foyer du RABE et Coccinelle (association, centre de loisir), externe = CAF, direction de la cohésion sociale, état collègue, parents association.

Ce comité a décidé qu'on parlerait de tout : des CLAE (même si ce n'est pas de sa compétence sauf qu'il en est ressorti que beaucoup sont favorables à ce que le CLAE soit pris en charge par la communauté des communes ; mais Noé est contre car Noé fait ses tarifs.

Ce comité de pilotage devrait se réunir mi-octobre car la CAF l'exige pour verser les subventions.

Deuxième temps : la structure s'est définie

Réception de tous les techniciens : la crèche et les centres de loisir. La crèche : besoin de 25 à 30 places supplémentaires. Pb : pas de locaux. Taux d'occupation 88%.

Contrat enfance jeunesse : la communauté des communes s'était engagée à faire un contrat d'un Relai d'assistante maternelle. Jamais été fait alors que la CAF l'avait financé !

Centre de loisir Coccinelle : celui de MAUZAC qui accueille les préados jusqu'à 14-15 ans. Nombre de places 40 jusqu'à 50.

Foyer du RABE : sur Noé : 108 places par jour tout âge confondu mais qui ne peut pas augmenter le nombre de place car ils ne peuvent pas en accueillir davantage (décidé par la C des Communes).
Question : pour quelles raisons est-il impossible d'augmenter.

En conclusion : problème de saturation de toutes les structures.

3. Election des délégués du Conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs - 2014/038

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'absence de quorum le 20 juin 2014 pour l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, il convient d'y procéder sans tarder.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Candidats titulaires

Richard DANES
Jean-Pierre LABOULAIS
Jean-Denis BOULOUCH

Suppléants

Aurélie ANTONIOTTI
Carole BARTHEROTTE
Marc MIATTO

Où Monsieur le Maire, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret à la majorité absolue.
Le Maire a procédé à l'appel des conseillers présents : 12.
Le scrutin est présidé par le Maire, il comprend les deux conseillers plus âgés et les deux plus jeunes.

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrage déclarés nuls : 0
Majorité absolue : 8

Candidats titulaires

Richard DANES
Jean-Pierre LABOULAIS
Jean-Denis BOULOUCH

Suppléants

Aurélie ANTONIOTTI
Carole BARTHEROTTE
Marc MIATTO

La liste pour les titulaires a obtenu 15 voix.
La liste pour les suppléants a obtenu 15 voix.

4. Commission d'attribution des logements communaux - 2014/039

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les logements situés 1 rue de la Mairie sont prêt à la location.

Il informe l'assemblée que la commission d'attribution des logements a étudié la liste des demandes avec une personne du conseil général et qu'au vu du résultat elle propose de retenir :

- Pour le T3, Madame ROUQUETTE Caroline, d'appliquer le montant du loyer comme suit : 350 € de loyer et 20 € de charge correspondant au nettoyage des parties communes,
- Pour le T3 duplex, Madame PASOTTI Cindy, d'appliquer le montant du loyer comme suit : 288 € de loyer et 20 € de charge correspondant au nettoyage des parties communes,
- Pour le T2, Madame CHANABE-LAUTRE Mathilde, d'appliquer le montant du loyer comme suit : 240 € de loyer et 20 € de charge correspondant au nettoyage des parties communes,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de louer l'appartement T3 à Madame ROUQUETTE, d'appliquer le montant du loyer comme suit : 350 € de loyer et 20 € de charge correspondant au nettoyage des parties communes,

- de louer l'appartement T3 duplex à Madame PASOTTI Cindy, d'appliquer le montant du loyer comme suit : 288 € de loyer et 20 € de charge correspondant au nettoyage des parties communes,
- de louer l'appartement T2 à Madame CHANABE-LAUTRE Mathilde, d'appliquer le montant du loyer comme suit : 240 € de loyer et 20 € de charge correspondant au nettoyage des parties communes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces locations.

5. Achat de 14 ordinateurs avec écrans et d'une imprimante pour l'école - 2014/040

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de renouveler le matériel informatique de l'école.

Il présente deux devis :

- un de ENVOI situé à Colomiers (31) pour 14 ordinateurs avec écrans 19 pouces d'un montant de 1540 € HT,
- un de LOREMA situé à Capens (31) pour une imprimante EPSON WORKFORCE PRO 5110 d'un montant de 179 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de ENVOI situé à Colomiers (31) pour 14 ordinateurs avec écrans 19 pouces d'un montant de 1540 € HT,
- de retenir le devis de LOREMA situé à Capens (31) pour une imprimante EPSON WORKFORCE PRO 5110 d'un montant de 179 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces acquisitions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général pour l'achat de 14 ordinateurs et d'une imprimante.

6. Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées – 2014/ 041

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) l'informant de la demande des communes de BALESTA, REGARDES, TREBONS DE LUCHON souhaitant leur adhésion au SITPA.

Il précise que chaque commune doit délibérer pour approuver l'adhésion de ces nouvelles communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion des communes de BELESTA, REGADES, TREBONS DE LUCHON au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées.

8. Convention d'adhésion au service de médecine préventive – 2014/042

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de souscrire au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Le forfait applicable est de 601 € par agent et par an puisque la collectivité est affiliée au Centre de Gestion.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

7. Questions diverses

Jean-Luc DORBES : organisation de vendredi soir de 17H30 à 19H30, départ à la retraite de Mme BONIFAS. Pot offert jus de fruit

Discours de Monsieur le Maire.

Serveuses : Mmes Corinne LECUSSAN, Odile TRIPIER-MONDANCIN, Marie-Ange RIVIERE, Christophe ABADIE.

Mr GUILLEREAU associé avec Mr ROQUES a proposé de faire un petit muret devant l'entrée du lotissement : pris en charge par le promoteur du dernier lotissement de Montgaillard.

La séance est levée à 23h27.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014 A 20H30

Présents : BARTHEROTTE Carole, DANES Richard, LECUSSAN Corinne, BOULOUCHE Jean-Denis, RIVIERE Marie-Ange, ABADIE Christophe, MIATTO Marc, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, LABOULAIS Jean-Pierre, Aurélie ANTONIOTTI, BEZIAUD Pascale, CALLEDE Maud, CASTEL Alain

Excusée : Mme TRIPIER-MONDANCIN Odile donne pouvoir à Mme BEZIAUD Pascale

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Seuls les présents au dernier conseil signent : 12

A été signalé qu'il manque un devis informatique dans ce compte rendu

La visite médicale est de 600 euros par an pour le personnel

CESSION DE TERRAIN A TITRE GRATUIT 2014/43 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne municipalité avait décidé de céder à titre gratuit la parcelle cadastrée Section B numéro 1118 d'une superficie de 154 m² à Madame BERGES-SALVAIRE Martine, et qu'il convient de régulariser cette situation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de céder à titre gratuit la parcelle cadastrée section B, numéro 1118 d'une superficie de 154 m² à Madame BERGES-SALVAIRE Martine,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant cet acte.

CHOIX DU CONTRAT ALARME INTRUSION 2014/044 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'alarme intrusion de la salle des fêtes il n'y a pas de contrat de maintenance et qu'il convient d'y remédier.

Il présente à l'assemblée deux devis :

- un de la société ISCM siégeant à RIEUX (31), qui propose une maintenance préventive de 130.00 € par an et une maintenance curative d'un coût de 40 € HT pour le déplacement, 42 € HT de l'heure, tout matériel changé facturé au tarif client,
- de la société Muret Alarme Service à Muret (31), pour un montant de 480 € HT par an.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de la société ISCM siégeant à RIEUX (31) pour une maintenance préventive de 130.00 € HT par an, une maintenance curative d'un coût de 40 € HT pour le déplacement et 42 € HT de l'heure, tout matériel changé sera facturé au tarif client,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance ISCM

CONVENTION POUR ABRIS CONTAINIERS :

Ce document sera exposé lors du prochain conseil.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH 2014/045 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch en date du 24 juin 2014 ayant pour objet "la modification des articles 2B, 3, 8 et 10 des statuts du syndicat", dans les termes suivants :

Article 2 - Compétences :

La compétence à caractère optionnel "contrôle des assainissements non collectifs" est étendue en intégrant le suivi du bon entretien des installations d'assainissement et la gestion des subventions de l'agence de l'eau pour la réhabilitation des installations non conformes. Les Compétences optionnelles "entretien des installations d'assainissements non collectifs" et "réhabilitation des installations d'assainissements non collectifs" sont supprimées.

La prestation de service "participation à l'établissement des zones d'assainissement" est également supprimée des statuts dans la mesure où elle fait partie des missions du service assainissement à travers sa compétence "contrôles des assainissements non collectifs".

Article 3 - siège et comptable :

La désignation du comptable est supprimée car elle n'a pas à être spécifiée dans les statuts.

Article 8 - Bureau du Syndicat :

Afin que le Comité Syndical puisse procéder à l'élection des autres membres du bureau, il est précisé que le comité est habilité à fixer le nombre de ces autres membres.

Article 10 :

L'article est supprimé car les communes ne contribuent pas aux dépenses d'administration générale du syndicat.

Les articles 11 et 12 sont renumérotés dans la mesure où l'article 10 a été supprimé.

Monsieur le Maire précise en outre que selon la procédure prévue en matière de coopération intercommunale, les collectivités membres du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch doivent, conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérer expressément sur les modifications statutaires du syndicat et ce dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil syndical aux communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch sur les articles 2B, 3, 8 et 10.

CHOIX DE LA CANTINIÈRE :

La commission du personnel a reçu 3 personnes et le choix s'est porté sur Mme GISTAIN Betty, Mr GISTAIN André ne prendra pas part au vote, Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de Mme GISTAIN à ce poste.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE :

Ce qui a été modifié se situe au niveau de l'inscription elle sera soit annuelle soit occasionnelle et les parents appellent directement la cantinière sur son poste (jusqu'à 10h).

MODIFICATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE 2014/046 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter le prix des repas à la cantine scolaire.

Il précise que durant les trois dernières années, il a été appliqué une augmentation de 10 centimes par an, pour l'année passée, le prix du repas pour les enfants était de 2.50 €, et pour les adultes de 4.00 €

Il propose une augmentation de 10 centimes pour le repas des enfants soit 2.60 € et une augmentation de 50 centimes pour les adultes soit 4.50 €.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer le prix du repas pour les enfants à 2.60 €,
- d'appliquer le prix du repas pour les adultes à 4.50 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE 2014/047 : qui servirait pour les employés municipaux et pour la cantinière.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'acheter un véhicule utilitaire pour les employés municipaux ainsi que pour la cantinière.

Il présente deux devis :

- un de RENAULT Occasions situé à CAPENS (31) pour un montant de 6 250 € HT,
- un de la SARL CTC situé à CARBONNE (31) pour un montant de 1 666.67 € HT.

Il propose l'acquisition d'un attelage d'un montant de 133.70 € HT pour équiper ce véhicule.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de la SARL CTC de Carbonne (31) d'un montant de 1 666.67 € HT,
- d'acheter un attelage à la SAS Alliance Auto Industrie d'un montant de 133.70 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces achats.
- de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général.

ACCEPTATION D'INDEMNITE DE LA SMABTP 2014/048 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du courrier de la SMABTP qui propose d'accorder à la commune une indemnité de 8 350.80 € afin de remédier à l'infiltration d'eau par la toiture et les dégâts induits au niveau des plafonds de l'espace d'animations.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'indemnité de la SMABTP d'un montant de 8 350.80 €, afin de remédier à l'infiltration d'eau par la toiture, et aux dégâts induits au niveau des plafonds de l'espace d'animations,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acceptation d'indemnité.

QUESTIONS DIVERSES :

- SDEHG : remplacement d'un appareil mis en sécurité lotissement communal, proposition d'un devis de 528 euros HT, soit 633,60 euros TTC
 - Achat d'un aspirateur pour l'école, soit de 20 l, 30 l et 55 l : a été décidé l'achat de 2 aspirateurs de 20 l (sachant que 1 a un coût de 260 euros HT) nous allons négocier les tarifs
 - Un véhicule est signalé stationnant depuis plusieurs jours sur la commune et paraît à l'abandon, la gendarmerie a été prévenue
 - Une pétition circule pour la fermeture éventuelle de la piscine de Rieux pour 2015
 - Mise en place des panneaux « liberté, égalité, fraternité » au niveau de l'école (se mettre en relation avec les institutrices afin de connaître l'endroit de la pose)
 - L'école : la mairie a eu une demande pour un stage « observation du poste d'ATSEM », la Directrice de l'école a donné son accord
 - Le CLAE : la mairie a reçu un mail de la part du CLAE nous informant des impayés de la part de certaines familles et demande le blocage des dossiers uniques d'inscription pour ces familles, nous préférons leur conseiller de les rencontrer eux-mêmes
 - Hier réunion CLAE concernant les activités proposées sport, art plastique, des fiches détaillées ont été soumises, il faut faire une commande de matériel
- Au niveau de la gym il y aura 2 groupes : 3-6 ans et 7-10 ans ;
Pour le bus du mercredi, la communauté des communes signale qu'il n'a jamais été question de payer des bus.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE GARONNE LOUGE 2014/049 :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 25 aout 2014 de la Communauté de communes Garonne Louge relative à la modification des statuts et les statuts correspondants.

En effet la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (article 71-IX) indique que les communautés de communes doivent désormais exercer au moins trois des sept groupes de compétences optionnelles listés à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été proposé de choisir la compétence suivante :

"Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêts communautaire", dont l'intérêt communautaire sera soumis au seul vote du conseil communautaire.

L'ensemble de ces éléments sera rajouté à l'article 2 des statuts de la Communauté de communes.

Le choix de cette compétence permettra à la communauté de communes de régulariser la construction de l'aire de grands jeux (section C2 parcelle 259 et une partie de la parcelle 255 comprenant le terrain de grands jeux, un abris pour les arbitres, des abris pour les joueurs et un abris pour le puits) jouxtant le collège de Noé et de prendre à sa charge la construction du futur gymnase Lieu-dit Serres, rue du collège à Noé (Section C2 parcelles 2402,2405, 2408, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2424, 2426, 2427, 2429, 2430, 2432, 2433).

Il est rappelé d'autre part, que la Communauté de communes n'a plus de fourgon mortuaire et que dans un esprit de lisibilité, il serait bon de supprimer cette compétence; l'article 2 serait donc modifié en conséquence et la compétence "matériel" réécrite.

Cette réduction de compétence n'emporte aucun retour de biens, d'emprunts, de subventions ou de personnel vers les communes membres.

Il est précisé par ailleurs qu'il manque de titre de "compétences supplémentaires" dans l'article 2 des statuts et propose donc de le rajouter et de reclasser les compétences en conséquence.

Il est proposé, dans l'article 2 également, de modifier le dernier paragraphe. A la place de "de la mairie" il convient d'inscrire : "des ateliers municipaux de la communauté de communes situés rue du collège à Noé".

Monsieur le Maire donne lecture des futurs statuts.

Après examen, le Conseil Municipal :

- approuve les modifications statutaires.

° Délibération d'affirmation du soutien de la commune au Conseil Général de la Haute-Garonne et à son maintien dans l'organisation territoriale : le conseil municipal a procédé au vote : 1 contre, 2 abstentions et 11 pour.

° Le conseil municipal décide de s'inscrire à la programmation 2015 au programme départemental d'aménagement cyclable.

La séance est levée à 23h50

Conseil municipal du 06/11/2014

À 20H30

Présents : BARTHEROTTE Carole, DANES Richard, BOULOUCHE Jean-Denis, RIVIÈRE Marie-Ange, Abadie Christophe, MIATTO Marc, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, LABOULAIS Jean-Pierre, TRIPIER-MONDANCIN Odile, Alain Castel, BEZIAUD Pascale, CALLEDE Maud.

Excusés : MM. Aurélie ANTONIOTTI donne pouvoir à M. DANES Richard, LECUSSAN Corinne donne pouvoir à M. BOULOUCHE Jean-Denis

Secrétaire de séance : TRIPIER-MONDANCIN Odile

Appel des présents

Ouverture de la séance : 20h45

1. Approbation du dernier compte rendu

Seuls les présents au dernier conseil signent : 14 approuvent le compte-rendu.

2. Achat d'une remorque - 2014/050

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion RENAULT MASTER est en panne.

Pour permettre aux services techniques de réaliser leur travail dans de bonnes conditions, il convient d'acquérir une remorque afin d'équiper le nouveau véhicule utilitaire.

Monsieur DORBES Jean-Luc présente deux devis :

- Un devis de la société ROADY située à Muret (31) d'un montant de 1 231.58 € HT,
- Un devis de POLE VERT situé à NOE (31) d'un montant de 1 198.25 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier ces devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le devis de POLE VERT situé à NOE (31) d'un montant de 1198.25 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général pour cette acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

3. Travaux Placoplatre espace d'animations - 2014/051

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'étanchéité de l'espace d'animations ont été réalisés. Il informe l'assemblée qu'il convient de procéder aux réparations du plâtre du plafond.

Il présente un devis de l'Entreprise Générale de Plâtrerie de la Lèze située à Saint Sulpice Sur Lèze (31) d'un montant de 750 € HT, comprenant la reprise sur l'ancienne ossature du plafond en 1BA13 y compris finition par jointoiment et la mise en peinture du plafond repris sur 12 m², la pose d'éléments de finition sur puits de jour par un plat en alu blanc.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'Entreprise Générale de Plâtrerie de la Lèze située à St Sulpice sur Lèze (31) pour un montant de 750 € HT, afin de procéder aux réparations du plafond de l'espace d'animations sur 12 m².
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4. Choix du contrat de maintenance des exutoires de désenfumage de l'espace d'animations - 2014/052

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle annuel des bâtiments communaux, il est apparu que les exutoires de désenfumage étaient exclus de tout contrat de maintenance.

Monsieur le Maire présente deux offres à savoir :

- une proposition de la société SICLI d'un montant de 119 € HT,

- une proposition de la société ISCM d'un montant de 200 € HT

Il demande au Conseil de se prononcer.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la société SICLI d'un montant de 119 € HT, pour la maintenance des exutoires de désenfumage de l'espace d'animations,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Choix du contrat de maintenance incendie – 2014/053

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle annuel des bâtiments communaux, il s'avère que des prestations complémentaires doivent être rajoutées au contrat de maintenance initial, afin d'être en conformité avec la sécurité incendie.

Monsieur le Maire présente une proposition réactualisée du contrat de maintenance de la société SICLI d'un montant de 1 397.90 € HT.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre réactualisée de SICLI d'un montant de 1 397.90 € HT, qui prend en compte les modifications demandées dans le cadre de la sécurité incendie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6. Convention abri containers - 2014/054

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place un abri pour les containers à ordures du quartier des quarts.

Il précise qu'il a rencontré avec deux élus Monsieur et Madame VOISIN propriétaires du terrain pouvant supporter cet abri qui sont favorables à ce projet.

Afin de réaliser cette opération, un projet de convention entre la commune et M. Mme VOISIN a été élaboré à propos de l'implantation d'un abri containers d'ordures ménagères en bordure de la voie communale numéro 3 du quartier des Quarts qui s'avère être l'endroit le plus adapté.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention au Conseil Municipal et lui demande de se prononcer.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'implantation d'un abri pour containers à ordures ménagères sur le terrain de M. Mme VOISIN,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

7. Demande d'éclairage public à la Girouette – 2014/055

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la SCI LOCAGIRE, propriétaire d'un local loué pour des activités artisanales et commerciales situé lieudit la Girouette à Capens, qui sollicite la commune pour l'installation d'un éclairage public en bordure de son terrain coté chemin communal.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le SDEHG pour une étude technique et financière de cette demande de mise en place d'un éclairage public au lieudit la Girouette,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8. Déplacement de l'abri bus à l'école – 2014/056

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le riverain le plus proche de l'abri bus situé aux écoles a fait part à la Mairie des nuisances occasionnées par les élèves et de ce fait a demandé le déplacement début 2014 de cet abri bus.

Après avoir pris contact avec les services du Conseil Général, ces derniers ont adressé la démarche à suivre. Pour cette opération des travaux sont à la charge de la commune, à savoir :

- * la mise hors tension de l'alimentation électrique avant le déplacement de l'abri bus existant,
- * la création d'une nouvelle plateforme en béton et d'une nouvelle alimentation électrique pour le futur emplacement.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le SDEHG pour un devis de mise hors tension de l'alimentation électrique de l'abri bus existant et la création d'une nouvelle alimentation pour le nouvel emplacement,
- de demander des devis pour la création de la plateforme béton,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

9. Orientations budgétaires 2015

Point financier au 05-11-2014 :

Sur la totalité en dépense : 536 539 euros

Excédent 2013 : 265 928 euros

Fonctionnement : excédent 22 403 euros

Investissement : déficit : 132 338 euros

Il faudra rééquilibrer en faisant glisser du fonctionnement vers l'investissement.

Monsieur Jean-Denis BOULOUCH demande à ce qu'un débat soit mené pour mieux maîtriser le budget.

Il est demandé aux différentes commissions de fournir un prévisionnel en décembre.

Une demande prospective et financière a été faite à l'ATD sur les cinq ans à venir.

10. Questions diverses

Débat sur la location de la salle des fêtes lorsqu'elle sera aux normes.

Il s'agira de prévoir des tarifs pour les habitants de Capens et pour les extérieurs.

Discussion sur les grands projets : travaux d'urbanisation sur l'avenue Danflous et futurs aménagements.

Monsieur le Maire rappelle la demande d'un piétonnier sécurisé après le pont, il précise que cet équipement serait utilisé par les élèves se rendant à l'abri bus situé sur la RD 617 pour les lycées de Muret.

Etude du Conseil Général de Cazères pour un montant de 22 265 € HT, ces travaux pourraient être financés sur le programme des amendes de police (enveloppe annuelle de 50 000 euros pour laquelle la commune bénéficie d'une subvention de 40%).

Souci : hors agglomération il ne peut y avoir de passage clouté, dans le cas où le trottoir est refait, on ne peut avoir le passage clouté. Ce qui est problématique. Réunion prévue le 20 novembre à Carbonne pour une inscription de ces travaux en 2015.

Mise à jour des plans cadastraux.

Réunion prévu 18 novembre au Fossat (SMEDA).

Rencontre collectivités Haute Garonne : 18 novembre préparation des formations de la fonction publique et territoriale.

Cérémonie du 11 novembre, 17h15 : la lettre des anciens combattants sera lue par Monsieur le Maire.

Jean-Pierre LABOULAIS : Les crédits inscrits sur fêtes et cérémonies sont dépassés. Les Cadeaux de Noël sont imputés sur cette ligne de crédit est-ce normal ? Cette dépense peut-elle être déplacée sur le compte de la cantine, réponse ce n'est pas possible.

Monsieur Jean-Luc DORBES présente quelques demandes de la cantinière : changement des carafes en verre jugées dangereuses :

Le remplacement par des carafes en plastique représenterait un coût de 42 € (12 x 3.50 €). Cette acquisition sera réalisée en 2015.

D'autre part, lors de la visite médicale le service de médecine du travail a préconisé l'acquisition de gants de protections spécifiques pour l'utilisation du four. La paire de gants coûte 3.90 €, accord pour acheter ces gants.

Devis pour la réparation du camion (siège, embrayage, ...) : 1866, 14 euros HT. Peut-être que la courroie de distribution serait aussi à changer coût environ 500 €.

Point sur différents outils, point sur les chemins, tronçonneuse avec manche télescopique : 720 euros, modèle au-dessus 835 euros acquisitions futures.

Décision : vente du camion

Monsieur le maire demande si le conseil municipal est d'accord pour prendre ce point en délibération : accord du Conseil

11. Vente du camion RENAULT MASTER – 2014/057

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion RENAULT MASTER immatriculé 818 AWP 31 est tombé en panne.

Un devis de réparation a été demandé au Garage SOULA de LONGAGES (31).

Le montant des réparations à réaliser s'élèvent à 1 866.14 14 € HT, auquel il faudrait ajouter environ 500 € HT supplémentaire pour le changement de la distribution.

Compte tenu de la vétusté de ce véhicule, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si cette réparation est judicieuse.

Il précise que le garage SOULA se propose d'acheter ce véhicule pour un montant de 800 €.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre le camion RENAULT MASTER immatriculé 818 AWP 31 au garage SOULA de LONGAGES, pour un montant de 800 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- de retirer ce bien portant le numéro 72 de l'état de l'actif de la commune.

12. Questions diverses

Un arbre sec a été coupé à l'école : question : est-ce qu'on en replante un ? Il est décidé d'en replanter un.

Contrat climatisation de la salle des fêtes. Cela ne sert à rien de dépenser 700 euros si on ne peut pas utiliser la salle. Ce contrat sera résilié à son terme.

Un courrier d'EDF est arrivé pour revoir le contrat du tarif jaune de l'espace animation.

Ce tarif n'existera plus fin 2015. Une rencontre avec EDF est à prévoir pour renégocier ce contrat.

La séance est levée à 23h33.

Conseil municipal du 04/12/2014

À 20H30

Présents : BARTHEROTTE Carole, DANES Richard, BOULOUCHE Jean-Denis, RIVIÈRE Marie-Ange, ABADIE Christophe, MIATTO Marc, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, LABOULAIS Jean-Pierre, Alain CASTEL, BEZIAUD Pascale, CALLEDE Maud, LECUSSAN Corinne

Excusés : Mmes. Aurélie ANTONIOTTI donne pouvoir à M. BOULOUCHE Jean-Denis, TRIPIER-MONDANCIN Odile donne pouvoir à Mme BEZIAUD Pascale
Secrétaire de séance : BEZIAUD Pascale
Appel des présents
Ouverture de la séance : 20h45

1. Approbation du dernier compte rendu

Seuls les présents au dernier conseil signent : 13 approuvent le compte-rendu.

Compte rendu des diverses réunions.

2. Recrutement de Personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pourvoir le poste de Madame BONIFAS, il convient de recruter un adjoint des services techniques 2^{ème} classe.
Après avis de la commission du personnel, Madame Betty GISTAIN sera recrutée en qualité de stagiaire à compter du 01 janvier 2015.

3. Délibération modificative – 2014/058

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour intégrer les travaux en régie de l'école, il convient de faire des opérations d'ordre budgétaire. Les comptes n'étant pas crédités, il convient de faire une décision modificative pour y parvenir.
D'autre part, il précise que le montant sur le compte 1641 est insuffisant pour payer la dernière échéance d'un emprunt, et qu'il convient de l'alimenter.

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D. 020. Dépenses imprévues	30.00	
D. 023 : virement section investissement		3532.00
D. 1641 : emprunt en euro		30.00
D. 21312/040 : Bâtiments scolaires		3532.00
R. 021 : Virement de la section de fonct.		3532.00
R. 722/042 : Immobilisations corporelles		3532.00

Le Conseil approuve à l'unanimité la délibération modificative numéro 1 portant sur les virements de crédits.

4. Piscine de RIEUX – 2014/059

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été saisi par Madame la Maire de Rieux suite à l'adoption d'un vœu par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Volvestre qui souhaite que les communes hors de son territoire utilisant la piscine participent à son fonctionnement à hauteur d'un euro par an et par habitant en complément des éventuelles locations de bassins pour une durée de cinq ans.

Le conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la participation d'un euro par an et par habitant sous réserve de la signature avec la commune de Rieux d'une convention prévoyant un accès prioritaire aux élèves de l'école publique de Capens à la piscine pendant la période scolaire tout en maintenant le caractère payant de l'utilisation de la piscine.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Espace d'animations : travaux de mise aux normes de sécurité et de norme acoustique – 2014/060

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de son passage, la Commission de Sécurité a émis des prescriptions pour une remise aux normes de sécurité.

En particulier, elle a demandé le remplacement de la porte de liaison avec l'atelier municipal par une porte coupe-feu une heure.

Il propose également de réaliser des travaux pour améliorer le confort d'utilisation de la salle au niveau de l'acoustique.

Il donne lecture des différents devis établis pour les différents travaux :

- pour le remplacement de la porte, 2 devis ont été fournis, un par les établissements CAZALE pour un montant de 756.43 € HT, un autre par les établissements MEYER pour un montant de 540.10 € HT.
- Pour les travaux de correction acoustique, 2 devis ont été établis, un par la SARL TCA d'un montant de 7 493.75 € HT, un par l'EURL Entreprise Générale de Plâtrerie d'un montant de 13 450 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir :

- pour le remplacement de la porte, l'entreprise MEYER pour un montant de 540.10 € HT,
- pour les travaux de correction acoustique, la SARL TCA pour un montant de 7 493.75 € HT,
- décide de solliciter le Conseil Général pour une subvention,
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. DEPENSES D'INVESTISSEMENT - 2014/061

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de l'autoriser à procéder, engager et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses de l'exercice 2014.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses de l'exercice 2014.

7. MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE – 2014/062

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que depuis 2012, une réactualisation du tableau de classement de la voirie communale a été réalisée par la Direction Départementale des Territoires de Carbonne.

Il en ressort une longueur totale de voirie communale de 8 929 mètres linéaires au lieu de 3 490 mètres déclarés jusqu'alors.

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour que ces données rentrent dans le calcul de la fraction "péréquation" de la dotation de solidarité rurale il convient d'approuver cette nouvelle longueur de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau classement de la voirie communale établi par les services de la DDT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le document certifié par la DDT aux services de la Préfecture,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8. Questions diverses

- **Espace d'animations** : Monsieur DORBES présente différents devis pour la pose de film solaire sur les vitres de l'espace d'animations.
Devis de la société PLASTIMAGE : n°1 : 2 465 € HT, devis n°2 : 5 939 € HT, devis n°3 : 2 555 € HT
Devis MAGIC GLASS d'un montant de 733.33 € HT.
Il indique aussi qu'une expertise a été réalisée sur le dysfonctionnement de la climatisation réversible, le résultat précise que le groupe en place est suffisant mais que la centrale de traitement d'air et des tuyaux est insuffisante. L'étude propose deux solutions :
 - d'installer deux climatisations réversibles complémentaires, une au-dessus du bar et l'autre au-dessus des WC,
 - de mettre des gaines textiles suspendues au plafond d'un diamètre 40.Deux propositions de tarifs ont été fournies par deux entreprises différentes :
 - NFC d'un montant de 27 677 € HT,
 - SOS froid clim d'un montant de 32 035 € HT.Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision sur ce type de travaux.

- **Point sur le budget 2014 au 4/12/14** :
 - Dépenses de fonctionnement : 285 415 €
 - Recettes de fonctionnement : 374 691 € soit un résultat positif de 89 276 €
 - Dépenses d'investissement : 283 226 €
 - Recettes d'investissement : 141 731 € soit un résultat négatif de 141 495 €

- **Orientations budgétaires 2015** :
Chaque commission fait état de ses besoins financiers pour 2015 à savoir :
 - Ecole : Tap 4 300 €, enveloppe de Noël 1000 €, fournitures scolaires 5 000 €, Bus et sorties piscine 1 850 €, coopérative 600 €. Il faudra prévoir une enveloppe pour l'achat de mobilier (tables et chaises) pour les nouveaux effectifs de la prochaine rentrée scolaire.
 - CLAE : la fréquentation est de 30 à 40 enfants par jour. Il ressort un coût par enfant élevé : le coût annuel 2013/2014 est de 578 €.
Certains membres du Conseil demandent comment faire baisser le tarif pour les familles modestes. En faisant remarquer que la commune a beaucoup investi dans l'école, que peut-être maintenant il serait intéressant de soutenir les familles.
 - Achat de matériel :
Petit chapiteau, camion poly benne
 - Travaux d'urbanisation de la RD 48^E :
Pour un montant estimé à 105 000 € HT
 - En 2016 :
Extension et mises aux normes de la cantine scolaire.

- **Déplacement de l'abri bus école** :
Deux devis sont présentés :
GALY pour un montant de 348 € HT et un de DEPRETZ d'un montant de 760 € HT. Pas de décision pour le moment.

- **Appels à projet « écoles connectées »** :
Compte tenu des conditions prévues dans le courrier qui a été adressé, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant.

- **Prime de fin d'année au personnel titulaire** :
Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à l'attribution de prime de fin d'année mais décide d'établir un règlement spécifique.

- **Action sociale en faveur du personnel** :
Il est rappelé que cette dépense est obligatoire depuis la loi du 17/02/2007, en conséquence, les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leur personnel des prestations d'actions sociales, elles en déterminent librement le mode de gestion et le montant des dépenses afférentes. Dans ce cadre, il est proposé que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe d'une adhésion de la commune en 2015.

Fin de la séance à 0h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 Octobre 2021

Présents : DANES Richard, DORBES Jean-Luc, CALLEDE Maud, JEUCH Antoine, DEDIEU Joël, BONIFAS Marie-Laure, ROUANE Nicole, BALARESQUE Denis, HERNÁNDEZ DE LA LOSA David, JEANJEAN Séverine,

Excusés : GISTAIN André donne pouvoir à DEDIEU Joël, CARRERA Pamela, donne pouvoir à JEANJEAN Séverine, AUBERT Bernard donne pouvoir à CALLEDE Maud, PEREZ Cédric.

Secrétaire de séance : JEANJEAN Séverine

Début de séance : 20h35

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Le dernier compte-rendu doit être modifié avant approbation.

2. COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- **Monsieur le Maire** : Réunion Pays du Sud Toulousain :

il informe l'assemblée d'un appel à projet par la CCV sur le délaissé d'un terrain de l'état à Capens les réponses sont infructueuses. Le projet se portait sur l'hôtellerie, des commerces valorisant les produits locaux, l'artisanat... Un nouvel appel à candidatures sera lancé.

Un projet de modification du PLU pour aménager cette zone, est à réfléchir. ACTIVESTRE 2 pour le moment le projet suit son cours. Le Conseil Communautaire précise le montant du SPIC, Capens va percevoir une compensation financière de 10 486 €.

À la suite de la démission de la DGS, la Communauté de Communes, lance un recrutement. Un poste de comptable est aussi à pourvoir.

L'attribution pour la collecte des encombrants a été attribué à SUEZ pour l'ancienne Communauté de Communes Garonne Louge.

Pays du Sud Toulousain : 99 communes sur le projet de parcours cyclable du quotidien pour aller au travail... par ce maillage 55 communes sont concernées seulement 8 étaient présentes à la réunion. Secteur Longages Bérat Noé. Monsieur le Maire a proposé un accès au collège pour sécuriser le parcours. Les remarques des élus du Volvestre ont été prises en compte par les personnes du Conseil Départemental présent. Une autre réunion se fera dans les mois à venir pour affiner ce projet.

Pour information le 13/10/21, la réunion portant sur l'activation du poste de commandement communal en cas de catastrophe, qui devait se dérouler en préfecture s'est réalisé à Capens, il explique le déroulement, qui s'est fait par mails envoyés via la préfecture. Il précise que le dossier du Plan Communal de Sauvegarde doit être mis à jour.

Réunion fibre 31 avec Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA LE 5/10/21.

- **Monsieur DORBES Jean-Luc** Réunion SAGE pour l'eau et l'assainissement, réduction des stations d'épurations et la station d'épuration de Capens est concernée, car elle ne fonctionne qu'à 30 % de sa capacité, et elle s'use énormément.

A partir de 2024 nous allons être obligés d'avoir un commissaire aux comptes pour contrôler le budget.

- **Monsieur AUBERT Bernard** : Pays du Sud Toulousain du 20 septembre 2021 : Cette réunion a été essentiellement consacrée à la présentation du projet du PETR : « RESO POUCE ». L'objectif technique serait de créer sur le territoire du Pays un réseau de covoiturage à la demande pour lequel les communes ont reçu en mai dernier un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Il s'agirait de mettre en place sur l'ensemble du territoire un dispositif de covoiturage et d'autostop solidaire et économique, bien adapté aux zones rurales et péri-urbaines, avec des arrêts déployés sur l'ensemble du territoire. Les publics visés sont à la fois des personnes ayant des difficultés de mobilité,

Les personnes ne souhaitant plus conduire, notamment pour des raisons de difficultés physiques, des personnes membres d'un foyer n'ayant qu'une seule voiture...

Le projet comportera aussi un site web dédié et une application pour téléphone mobile.

Les objectifs finaux sont notamment :

- * de proposer une offre de mobilité gratuite aux habitants du territoire,
- * de compléter l'offre de transport existante,
- * de diminuer l'autosolisme en structurant l'autostop et le covoiturage,
- * d'agir en faveur de la transition énergétique et du Plan Climat.

Assemblée générale de Haute-Garonne Environnement le 11 octobre 2021 : Elle a été consacrée exclusivement à des questions administratives : renouvellement de la composition du bureau suite aux élections départementales, de la composition de la commission d'appels d'offres (CAO), admission de nouveaux adhérents, décision budgétaire modificative pour une raison administrative. Le programme de HGE, en termes de colloques, visite sur le terrain, nouveau matériel pédagogique..., sera communiqué prochainement.

Communauté de Communes du Volvestre – commission accessibilité – services publics le 12 octobre 2021 : outre l'attribution de subventions dans le cadre de la compétence Habitat de la CCV et le point sur l'activité de France Services Volvestre, trois sujets sont notamment à retenir :

- * d'une part la présentation d'un « Kit aux communes » sur la thématique de l'installation illicite des gens du voyage. Ce kit comporte deux volets, : la démarche de procédure d'expulsion et un modèle de convention d'installation temporaire à passer entre la commune et un groupe de familles de gens du voyage. A ce sujet, il me paraîtrait intéressant d'avoir un contact avec Mme Karine BRUN Maire de Lafitte-Vigordane qui a expérimenté sur sa commune la procédure de convention d'installation temporaire. Le kit sera fourni sous peu à toutes les communes de la CCV.
- * d'autre part, le point sur l'état d'avancement du projet d'aire d'accueil des gens du voyage de Carbonne où l'achèvement des études va permettre de passer à la phase opérationnelle.
- * enfin la présentation du Conseiller Numérique arrivé cette semaine à France Services et qui sera à la disposition des communes et des habitants pour accompagner la lutte contre la fracture numérique, y compris pour organiser des formations pour des petits groupes ciblés d'habitants (des seniors, des familles à revenus modestes...), sur des thèmes courants comme utiliser le traitement de texte, internet, pour les démarches administratives par exemple. Les modalités d'appels à ces services seront fournies prochainement aux communes.

- **Madame CALLEDE Maud** : fait part d'un rendez-vous avec la Directrice de l'école et Madame CARRERA Pamela concernant la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Avis des enseignants, il faudrait entre 18 et 21 élèves en plus, des enfants de CP, CE1 et CE2 serait l'idéal en fonction des effectifs. Pour une réouverture à la suite de cette fermeture il faudrait au moins 80 enfants.

Une réunion s'est déroulée avec les responsables de Longages pour voir si une possibilité d'arrangement était possible, pas de possibilité pour augmenter les effectifs de Capens pour l'instant.

La Directrice prépare la rentrée scolaire prochaine, avec une fermeture de classe.

Une recherche de contact pour des produits locaux doit être engagée. La cantinière de Capens doit être formée. Il faut réfléchir sur les conséquences. Bio et local accepté. Discussion autour de la loi EGALIM concernant l'achat des produits hors saison, et la répartition des produits il faut 50 % de produits durables. Il va y avoir de nombreux contrôles.

La mise en place doit être faite début d'année 2022. Possibilité de stage de la cantinière à Longages avec le cuisinier de Longages pendant les vacances scolaires. Recherche de formation au CNFPT pour la cantinière.

Projet DIECLAU pour les ados tranches d'âges 10,15,16 ans le projet a été présenté à Longages et proposition d'un accord avec la Mairie de Capens, un jeune viendrait faire des interventions sur Capens, les mercredis et les samedis et pendant les vacances scolaires. Tarifs en fonction des jours. A réfléchir... 35 000 € est le coût total pour la collectivité, engagement pour un an. Un sondage doit être réalisé auprès des jeunes de la Commune pour évaluer le nombre d'intéressés.

- **Monsieur JEUCH Antoine** : réunion SIVOM Sage le 4/10/2021 : décision de justice : le SIVOM Sage a la compétence eau potable.

- **Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David** : Haute-Garonne Numérique réunion du 5 octobre 2021 : état des lieux sur le territoire, demande à notre référent de reprendre les travaux sur notre secteur. En Haute-Garonne fin 2022 toutes les collectivités seront desservies, nous sommes très en avance.

Quand la première partie sera ouverte le gel de 3 mois sera supprimé, il sera seulement de 15 jours.

3. ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 2021/021 PORTANT POUR OBJET : TITULARISATION D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET – 2021/025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération n°2021/021 portant pour objet la titularisation d'un adjoint technique territorial à temps complet.

Il précise que cette demande émane du contrôle de légalité de la Préfecture qui demande l'annulation de cette délibération car seul un arrêté suffit.

En effet, le Maire est seul habilité à décider du recrutement du personnel

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°2021/021 portant pour objet la titularisation d'un adjoint technique territorial à temps complet.

4. DÉCISION MODIFICATIVE - 2021/026

A la demande de la trésorerie du Volvestre, il convient de prendre la décision modificative suivante pour l'achat des parcelles de Pradmieja :

Pour équilibrer le budget, il faut augmenter les deux sections autant en recettes qu'en dépenses.

- Section de fonctionnement :

Compte 023 : Virement à la section d'investissement : + 50 000 €

Compte 70388 : Redevances et recettes diverses : + 50 000 €

- Section d'investissement :

Compte 2111 : achat de terrain nu : + 50 000 €

Compte 021 : virement de la section de fonctionnement : + 50 000 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. BRANCHEMENT D'UN COFFRET PRISES SUR LA ZONE DE LOISIRS – 2021/029

Afin de réaliser l'étude chiffrée d'un branchement de coffret prises sur la zone de loisirs, il convient de signer deux conventions de passage sur les parcelles appartenant à la Mairie avec l'entreprise SPIE qui soumettra au SDEHG la réalisation de cette étude.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de convention.

6. ANALYSE DE DEVIS POUR LA SÉCURISATION DE L'ÉCOLE : MISE EN PLACE DE GRILLES AUX FENÊTRES - 2021/027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre des grilles aux fenêtres de l'école pour sécuriser les lieux.

Il laisse la parole à Monsieur DORBES Jean-Luc qui présente deux devis :

- SARL CUZZOLIN pour un montant de 5 697.44 €HT,

- ENT HF METAL pour un montant de 10 480 €HT.

Il précise qu'il faudra choisir la couleur pour la réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de la SARL CUZZOLIN pour un montant de 5 697.44 €HT,
- de choisir la couleur gris clair,
- de demander une subvention au Conseil Départemental pour cette acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette réalisation.

7. CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE POUR LE PROJET « PRATMIEJA » - 2021/028

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de choisir un bureau d'études pour la mise en œuvre du projet au lieu-dit Prاتمieja à la suite de l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 336-337-911-913-915-917-919-921-923-925-927-933, pour la mise en compatibilité du PLU de Capens et pour accompagner le projet d'extension de carrière.

Il présente le tableau comparatif comprenant trois offres :

- GEOENVIRONNEMENT pour un montant de 10 850.00 €HT,
- PAYSAGES pour un montant de 10 555.00 €HT,
- ARTELIA pour un montant de 13 400.00 €HT.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis du bureau d'études PAYSAGES pour un montant de 10 555.00 €HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur DORBES Jean-Luc : informe qu'il a un devis pour la remise aux normes des poteaux incendie.

Devis à étudier ultérieurement.

- **Madame CALLEDE** : a demandé à LIDL des sacs pour l'école, ils ont fait floquer 100 sacs à dos.

Ecole : Haute-Garonne environnement : le début a été compliqué car le matériel est arrivé sur 2 semaines, mais dans l'ensemble tout s'est bien passé.

Voyage scolaire, coût important pour les familles modestes.

- **Monsieur JEUCH Antoine** : éclairage public, éclairage partiel ? En attente du chiffrage et de l'économie réalisée. La seule partie éclairée serait les zones d'activités et la RD 622, l'idée est de couper l'éclairage public de minuit à 5h du matin.

- **Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA** : Haute-Garonne Numérique, Monsieur BRIANÇON sera présent pour une réunion d'information le 28/10/21 de 17h à 19h pour les personnes de plus de 60 ans.

Les flyers doivent être distribués 3 jours avant la réunion.

Cette réunion sera adaptée à des personnes qui n'utilisent pas internet.

Discussion sur la tenue de cette réunion pour tous en précisant que le PASS SANITAIRE sera obligatoire. Il est décidé d'ouvrir cette réunion à toute la population.

Il informe que ORANGE a envoyé un mail demandant l'autorisation de monter un stand sur la commune pour présenter leurs offres, la demande n'est pas équitable vis-à-vis d'autres prestataires, avec l'accord de l'assemblée, il répondra à la demande d'ORANGE.

Madame ROUANE Nicole : une voiture a déposé des déchets en bordure de Garonne à côté de la station d'épuration, la personne a dit qu'il avait l'autorisation de la Mairie. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas autorisé et qu'il n'a jamais donné d'autorisation.

La séance est levée à 23h25